

ARRETE DU MAIRE N° 31/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la demande présentée en date du 14/06/2022 par l'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille,

Vu les travaux à exécuter par l'Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, pour reprise de rustines et enrobés suite à fuite d'eau du 08/12/2021 ayant entraînée la surélévation de la chaussée, à hauteur du N°31 rue de la Madeleine à 54610 Belleau,

Le Maire de la Commune de Belleau,

ARRETE

Article 1^{er}. La circulation rue de la Madeleine à 54610 Belleau à hauteur du N° 31 se fera en chaussée rétrécie à partir de Mercredi 15 juin 2022 jusqu'à la fin des travaux (durée probable des travaux 7 jours) et la vitesse sera limitée à 30 km/h (coupe « C » sous trottoirs et coupe « D » sous accotements).

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise S.V.T. 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny – 54610 Manoncourt-sur-Seille,
KEOLIS Sud Lorraine – 1 rue de la Sablière - 54136 Bouxières-aux-Dames
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 14 juin 2022.
Pour le Maire et par délégation,
Haja RAKOTONDRA MANITRA



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.

d'ALIGNEMENT
DEMANDE de PERMISSION de VOIRIE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
TERRITOIRE VAL DE LORRAINE

à adresser directement à la DITAM VDL
par voie postale : 500 avenue de Champagne 54700 PONT A MOUSSON
par fax. : 03 83 82 82 40
ou par email : ditamvaldelorraine@departement54.fr

Je soussigné, M. Gavinier Terry
demeurant à : n° 6 rué route de Nomény code postal 54610 à Manoncourt-sur-Seille
agissant pour (1) ~~mon compte personnel~~
le compte de (adresse complète) Syndicat Seille et Moselle
sollicite (1) l'alignement

l'autorisation d'effectuer les travaux de rustime et enrobé
Localisation précise des travaux (2): 31 rue de la Madeleine à Belleau
 travaux sur accotement(s) travaux sur trottoir(s)
 travaux sur chaussée autres _____
 travaux hors agglomération travaux en agglomération avec avis Mairie obligatoire
sur la Commune de BELLEAU Durée probable des travaux : 7 jours

Pièces à fournir : toute demande doit être accompagnée obligatoirement d'un plan de situation détaillé ou croquis permettant de localiser le terrain

Important : Toute demande incomplète (absence de plan et avis du maire) sera systématiquement renvoyée

Mairie = Merci d'envoyer l'avis favorable ainsi que ce document avec "avis favorable" à nous et la DITAM.

AVIS DU MAIRE (obligatoire en agglomération)

Transmettre à :

CONSEIL DEPARTEMENTAL - TERRITOIRE VAL de LORRAINE
500, avenue de Champagne - 54700 PONT A MOUSSON
tél : 03.83.82.95.82 - fax : 03.83.82.82.40
ditamvaldelorraine@departement54.fr

avec (1) AVIS FAVORABLE
 AVIS DÉFAVORABLE (motifs)

POUR LE MAIRE ET
PAR DELEGATION

Observations éventuelles :

A Belleau, le 14 Juin 2022
Le Maire,
Philippe BARTHELEMY



Le 1^{er} Adjoint,
Haja RAKOTONDRAMANITRA

(1) barrer les mentions inutiles
(2) n° habitation ou PR (dernier PR+distance)